



Exposition aux champs électromagnétiques,  
antennes-relais,  
téléphonie mobile,  
Wifi,  
très basses fréquences ...  
**Quels dangers pour la santé ?**



## **REUNION PUBLIQUE**

**VENDREDI 19 AVRIL ■ 20h30**

**Campus Mazier ■ Amphi 4**

**SAINT - BRIEUC**

*Entrée libre*

En présence de :

**Yohann WAYOLLE**

Attaché parlementaire de **Laurence Abeille**, Députée Europe Ecologie Les Verts et rapporteure du projet de loi sur les risques d'exposition aux ondes électromagnétiques.

**Stephen KERCKHOVE (sous réserve)**

Délégué général de l'Association

**Agir pour l'Environnement**



## Retours sur la proposition de loi écologiste

**Le 31 janvier dernier**, une proposition de loi du groupe écologiste visant à appliquer le principe de précaution aux risques résultant des ondes électromagnétiques devait être examinée à l'Assemblée nationale.

Ce texte prenait en compte l'ensemble des émissions d'**ondes dites « radiofréquences »** : téléphonie mobile (GSM, 3G, 4G), wifi etc...

### Les dispositions principales concernaient :

- la nécessité de mener une **étude d'impact sanitaire et environnemental** avant tout lancement d'une technologie sans fil (4G...) ;
- le **contrôle du wifi** : interrupteur wifi sur les box internet, modulation du wifi, interdiction du wifi dans les crèches et les écoles maternelles, restriction dans les établissements scolaires etc ...
- la **reconnaissance de l'electro-hypersensibilité** ;
- l'**abaissement du seuil d'exposition aux ondes** électromagnétiques, actuellement défini par un décret de 2002 complètement obsolète ;
- la **définition de règles d'urbanisme plus strictes** lors de l'implantation d'antennes-relais ;
- le **lancement d'une campagne d'information** et de prévention sur la bonne utilisation du téléphone portable et de l'ensemble des dispositifs émettant des ondes électromagnétiques.

Alors que le texte avait été longuement examiné et adopté en commission du développement durable et en commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale et que plus d'une centaine d'amendements avait été déposés pour l'examen en séance, le groupe socialiste a déposé et fait adopter une motion de renvoi en commission, procédure législative qui bloque sine die l'examen d'un texte.

**Au grand regret des écologistes**, mais également des autres groupes de gauche de l'Assemblée (communiste, radicaux de gauche), **le débat n'a pu avoir lieu**. Si le gouvernement a prétexté des problèmes de calendrier, la Ministre de l'économie numérique a évoqué des « peurs irrationnelles » au sujet des ondes électromagnétiques, ce qui témoigne d'un **manque de volonté certain** pour mettre en place une législation véritablement protectrice des populations.